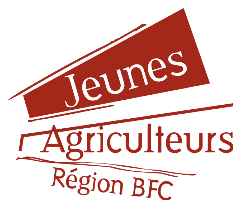


Jeunes Agriculteurs Bourgogne Franche-Comté

1 Rue des Coulots - 21110 Bretenière

Tel : 06 10 51 36 69

Mail : direction.jabfc@gmail.com**FRSEA Bourgogne Franche-Comté**

1 Rue des Coulots - 21110 Bretenière

Tel : 03 81 54 71 60

Mail : william.pampulim@reseaufrsea.fr**GDS BFC**

1 Rue des Coulots - 21110 Bretenière

Tel : 03 80 68 67 45

Mail : gdsbfc@reseaugds.com

**Madame la Préfète de la région Bourgogne
Franche-Comté
Madame Violaine Démaret
55 rue de la préfecture
21000 DIJON**

Bretenière, le 10 octobre 2026

Objet : Demande d'annulation du délai supplémentaire pour le dispositif de surveillance de la MHE

Madame la Préfète,

Il nous avait été annoncé que le 1er octobre 2026 marquerait le passage de la majeure partie des communes surveillées de BFC en zone indemne de MHE. Les éleveurs s'attendaient à juste titre à un allègement des mesures exigées depuis 2 ans pour sortir de la zone surveillée à partir de cette date. Le changement de règle au niveau européen qui s'opérera au 1^{er} novembre 2026 impose une présence d'au moins 60 jours sur la zone indemne avant d'aller vers une autre zone indemne. Ce télescopage de calendriers administratifs amène une situation ubuesque et incompréhensible sur le plan de la logique sanitaire pour les éleveurs des zones libérées au 1^{er} octobre. En effet, du 1^{er} au 31 octobre, ils pourront sortir leurs animaux sans contrôle MHE alors que ces contrôles devront être réappliqués du 1^{er} au 30 novembre ! Et pour les 38 communes de la zone libérée au 1^{er} novembre, les éleveurs devront attendre le 1^{er} janvier 2027 pour bénéficier de l'arrêt des contrôles MHE.

Ces 60 jours supplémentaires après une période de surveillance de 2 années paraissent totalement injustifiés. Plus aucun cas n'est détecté en France depuis novembre 2025, indiquant une absence de circulation virale pendant la période d'activité vectorielle 2026. Pour notre seule région, qui n'a jamais compté un seul foyer, plus d'une cinquantaine de milliers d'analyses réalisées pour les contrôles d'exportation depuis l'été 2025 n'ont révélé que des résultats négatifs.

Dans ce contexte, la prolongation de ce dispositif de surveillance apparaît totalement disproportionnée et aberrante. Elle est d'autant plus difficilement acceptable au regard de la situation agricole connue cette année. Ces mesures ne rendront pas nos broutards plus compétitifs à l'export et ne permettront pas d'enrayer la baisse des prix subie depuis le début de l'année. Bien au contraire, elles risquent de déstabiliser les marchés par le jeu des changements successifs de règles sanitaires ! Elles imposent en revanche aux éleveurs de continuer à mobiliser du temps, de l'argent et de l'énergie dans des démarches administratives et sanitaires qui s'éternisent.

Cette situation est d'autant plus pénible dans le contexte actuel de sécheresse et de difficultés financières rencontrées par nos exploitations. Le moral de nos éleveurs est au plus bas et ils ne peuvent entendre ce délai supplémentaire de 60 jours. Pour eux, cela signifie des broutards qu'il faut continuer de nourrir, dans l'attente des résultats des analyses, alors même que les stocks de fourrages sont comptés et ne permettront pas à certaines exploitations de passer l'hiver dans de bonnes conditions. Nous sommes aujourd'hui confrontés à une véritable crise climatique et économique. Nous devons agir dans le bon sens : celui de la recherche de solutions concrètes pour accompagner nos exploitations et permettre

à nos éleveurs de passer ce cap. Ces nouvelles contraintes administratives et sanitaires viennent encore alourdir leur quotidien.

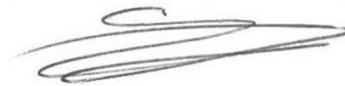
Nous vous demandons donc solennellement d'intervenir et d'agir pour que cette période supplémentaire ne soit pas imposée aux éleveurs des départements concernés de notre région qui n'a jamais présenté aucun foyer. Nous savons qu'il est difficile de modifier des textes européens, mais la France peut demander d'adapter cette réglementation à sa situation particulière, en montrant par les centaines de milliers d'analyses réalisées et négatives qu'elle ne prend aucun risque à abaisser ce délai « de surveillance » à 0 jour.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de notre considération distinguée.

Thomas LEMEE
Président
de Jeunes Agriculteurs Bourgogne Franche-
Comté



Stéphane SAUCE
Président
de la FRSEA Bourgogne Franche-Comté



Lionel MALFROY
Président
du GDS Bourgogne Franche-Comté

